

Image not found or type unknown



Partage de la vente d'un appartement se trouvant en indivisions s

Par **Granger**, le **17/10/2015** à **14:04**

Mon père est veuf et 92 ans il a bénéficié d'une donation au dernier vivant depuis 20ans nous voulons vendre l'appartement et sommes ma sœur mon père et moi d'accord quel sera la répartition de la vente pour chacun de nous sachant qu'il n'y avait pas de contrat de mariage